

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session hiver 2014

POL 5911-20
Politique de l'environnement
Mardi 14h00-17h00

Enseignant : Jean-François Desgroseilliers
Courriel : jfdesgros@gmail.com OU
desgroseilliers.jean-francois@uqam.ca

Heures de disponibilité : avant le cours ou sur rendez-vous

Description du cours (annuaire de l'UQAM)

Examen des problèmes environnementaux selon une perspective de politiques publiques. Dimensions sociales, économiques, politiques, administratives et juridiques du développement durable. Analyse de la gouvernance environnementale au niveau local, national et international, avec une attention spéciale aux politiques canadiennes et québécoises. Configuration des acteurs de la politique environnementale (gouvernementaux, de la société civile et du secteur privé). Processus décisionnels, instruments législatifs et réglementaires, enjeux actuels.

Objectifs

- sensibiliser les étudiant-es aux principaux enjeux de la politique environnementale ;
- reconnaître les intérêts et les idées des divers acteurs qui interviennent dans le processus politique ;
- identifier les forces et les faiblesses des instruments en matière de politique environnementale au Canada.

Pédagogie

L'enseignement est basé sur des exposés magistraux, durant lesquels la participation active des étudiants est encouragée. Ces exposés seront complétés par quelques documents audiovisuels. Des lectures doivent être faites avant chaque cours (voir plus bas, section « Lectures ») : elles seront en partie discutées en classe, mais servent surtout de base sur laquelle s'appuiera le cours.

D'autre part, des simulations permettront aux étudiants d'expérimenter des dynamiques politiques autour d'enjeux environnementaux : une brève simulation de gestion de biens communs (en début de session, non notée); une simulation de négociation internationale sur les changements climatiques; et une simulation d'audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Évaluation

La note finale du cours sera composée des éléments suivants :

- Un **examen intra** portant sur la matière vue dans les premières semaines de cours (30% de la note finale). Il comprendra des questions à court développement et à choix multiples. Il aura lieu en classe le 11 février et sera d'une durée de 80 minutes.
- Une activité de **simulation** (30% de la note finale). Deux simulations auront lieu en cours de session: une simulation de négociations climatiques (4 mars) et une simulation d'audience publique (25 mars). En début de session, chaque étudiant-e se verra attribuer un rôle au hasard pour l'une de ces deux simulations. Chaque étudiant-e participera donc à l'une des deux simulations et assistera à l'autre comme observateur. Cette activité sera évaluée comme suit :
 - 1) Simulation (15% de la note finale) : habiter le personnage (bien représenter la position de l'acteur représenté); participer de manière crédible et constructive; présence lors des deux simulations. Des indications sur le déroulement des simulations seront placées sur Moodle.
 - 2) Aide-mémoire (15% de la note finale) : chaque participant-e rédige un aide-mémoire et le remet le jour de la simulation à laquelle il participe. L'aide-mémoire consistera en un document de 3-4 pages. Des consignes pour la rédaction de l'aide-mémoire seront placées sur Moodle.
- Un **examen final** (40%), d'une durée de trois heures, qui aura lieu en classe le 15 avril 2014 en classe. Il sera divisé en deux parties :
 - 1) La première partie, comptant pour 20% de la note finale, portera sur l'ensemble de la matière du cours. Elle sera composée d'une question à développement long (2-3 pages) à choisir parmi deux questions et de deux questions à développement court (environ 1/2 page chacune).
 - 2) La deuxième partie sera composée d'une question à développement long portant sur un livre que l'étudiant-e aura lu au cours de la session (livre choisi parmi les quatre livres indiqués dans la section « Lectures obligatoires » à la page 4 ci-dessous). Cette partie comptera pour 20% de la note finale. L'étudiant-e devra être en mesure de répondre aux questions suivantes: (a) quelle est la principale question posée par le livre ? (b) quelle est la réponse apportée, c'est-à-dire la thèse principale du livre ? (c) quels sont les principaux arguments développés pour soutenir la thèse? (d) la démonstration est-elle convaincante et pourquoi? (e) quels sont les principaux acteurs impliqués ? (f) quels sont les intérêts et les idées défendus par ces acteurs ? (g) quel est le rapport de force entre les acteurs? (h) quelle importance joue le contexte institutionnel et socio-économique ?

NB : Aucun document ne sera admissible lors de l'examen final (à l'exception d'un dictionnaire français).

Lectures

Un **recueil de textes** a été préparé pour le cours et est en vente à la Coop UQAM. Les textes de ce recueil serviront de base aux séances en classe : les lectures à faire pour chaque séance sont indiquées sur le site Moodle du cours. Des liens vers quelques autres lectures obligatoires sont disponibles sur Moodle; chaque étudiant est responsable d'y télécharger ces textes pour les lire.

Les étudiant-es devront de plus lire **un des quatre livres suivants**, au choix :

- Cardinal, François. *Le mythe du Québec vert*, Montréal, Éditions Voix parallèles, 2007.
- Laurent, Éloi. *Social-écologie*, Paris, Flammarion, 2011.
- Nikiforuk, Andrew. *Sables bitumineux: la honte du Canada*, Montréal, Écosociété, 2010.
- Proulx, Denise et Lucie Sauvé. *Porcheries! La porciculture intempestive au Québec*, Montréal, Écosociété, 2007.

Des copies de chacun de ces quatre livres sont disponibles à la Coop UQAM.

Pour ceux et celles qui souhaitent aller plus loin, une bibliographie complémentaire sur la politique de l'environnement est également mise à disposition sur le site Moodle du cours.

Déroulement et contenu des séances

Date	Thème
07-01-14	1- Présentation du cours et introduction
14-01-14	2- Développement et environnement : grands enjeux
21-01-14	3- La gouvernance environnementale : échelles, instruments, acteurs
28-01-14	4- Écologie politique et environnementalisme : approches et courants
04-02-14	5- Le processus d'élaboration et de mise en oeuvre des politiques
11-02-14	6- Examen intra (80 minutes) Les régimes environnementaux internationaux (début)
18-02-14	7- Les régimes environnementaux internationaux (suite)
25-02-14	<i>Semaine de relâche : pas de cours</i>
04-03-14	8- <i>Simulation I – Changements climatiques</i>
11-03-14	9- Le cadre institutionnel et les politiques environnementales au Québec et au Canada (début)
18-03-14	10- Le cadre institutionnel et les politiques environnementales au Québec et au Canada (fin)
25-03-14	11- <i>Simulation II – Audiences publiques</i>
01-04-14	12- Les villes et la gestion de l'environnement urbain
08-04-14	13- Conclusion et discussion des livres obligatoires
15-04-14	Examen final

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.ugam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.9 Entente d'évaluation

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.